



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 juin 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

Point 12 f) de l'ordre du jour

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

Bélarus, Fédération de Russie et Turkménistan : projet de résolution

Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2013/12 du 22 juillet 2013 et 2014/10 du 13 juin 2014 sur l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles,

Sachant que le fardeau et la menace d'envergure mondiale que représentent les maladies non transmissibles, principalement les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, qui sont liées à quatre grands facteurs de risque, à savoir le tabagisme, l'usage nocif de l'alcool, les mauvaises habitudes alimentaires et le manque d'activité physique, ainsi que la charge mondiale que constituent les manifestations neuropsychiatriques, figurent parmi les principaux obstacles au développement économique et social au XXI^e siècle et risquent d'accroître les inégalités au sein des pays et des populations et entre eux,

1. *Prend note* du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles¹ et des recommandations qu'il comporte, notamment celle qui veut que le Secrétaire général de l'Assemblée rende compte chaque année des progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa résolution 2013/12;

2. *Encourage* les membres de l'Équipe spéciale à continuer d'appuyer ensemble, de manière coordonnée, les programmes nationaux visant à tenir les engagements pris dans la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de

¹ Voir E/2015/53.



l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (2011) et le document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation approfondis des progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (2014), en s'appuyant sur les orientations données dans le Plan d'action mondial de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020;

3. *Encourage également* les institutions, fonds et programmes des Nations Unies à appliquer à plus grande échelle les mesures énoncées dans le plan de travail de l'Équipe spéciale;

4. *Encourage en outre* l'Équipe spéciale à apporter systématiquement une aide, à l'échelle nationale, aux États Membres qui en font la demande, afin d'appuyer leurs initiatives visant à prévenir et maîtriser les maladies non transmissibles et à en limiter les conséquences. Pour faire en sorte que ces questions soient intégrées aux programmes et mesures de santé publique et de développement national, notamment lors de la conception et de la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les équipes de pays des Nations Unies pourraient créer un groupe thématique résident, ou une autre entité équivalente, sur ces maladies, ou intégrer la question à un groupe thématique déjà constitué;

5. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa session de 2016, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa résolution 2013/12 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles », en prévision d'un examen complet par l'Assemblée générale, en 2018, des avancées réalisées en la matière.
